

COMMUNE DE CIRES LES MELLO

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Neuilly en Thelle



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 MAI 2012

L'an deux mil douze, le vingt deux mai à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : mesdames et messieurs GUÉRINET Alain, TLEIK Marie-Claude, CABORDEL Hubert, JULIEN Michel, ANDIOLE Christiane, LEMAIRE André, MIGNOT Delphine, BAUDSON Claude, BOURGOIN Henri, DAUTOIS Jean-Claude, BAUDSON Virginie, CHILTE David, SAMUEL Daniel, BASQUIN Béatrice, VANDEWALLE Bertrand, DARTOIS Sylvain, LEFEVRE Marie-Claude.

Procurations : Mme PRECHEY Monique à M GUÉRINET Alain,
Mme DEPRECQ Frédérique à M CABORDEL Hubert,
M KLOECKNER René à Mme TLEIK Marie-Claude,
Mme JAUBERT Suzanne à Mme BASQUIN Béatrice.

Etaient absents : Mme MABILEAU Corinne, Mrs MARTIN Gérard, GUIGONNET Cédric, MAITRE Michaël, Mmes MLYNARCZYK Barbara, RAMELET Jacqueline.

Secrétaire de séance : Monsieur DAUTOIS Jean-Claude.

CONSEIL MUNICIPAL

1/ **Installation de monsieur David CHILTE** : Monsieur David CHILTE, est installé en qualité de conseiller municipal en remplacement de madame Sandrine SENTIER.

2/ **Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2012** : l'ensemble des conseillers municipaux adopte par quinze (15) voix pour et six (6) abstentions, madame Virginie BAUDSON, messieurs David CHILTE, Daniel SAMUEL, madame Béatrice BASQUIN, monsieur Bertrand VANDEWALLE et madame Suzanne JAUBERT (représentée par pouvoir) le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 avril 2012 après avoir pris en compte :

- d'une part la satisfaction de monsieur Daniel SAMUEL sur la rédaction du compte qui pour lui reflète bien la teneur des débats,
- d'autre part le contenu de la lettre de madame Barbara MLYNARCZYK portant sur sa demande de suppression d'un arbre et la modification page 16 du paragraphe évoquant son intervention portant sur les nuisances subies en supprimant la partie indiquant : et dans son habitation lorsque les fenêtres sont ouvertes ou que les gens rentrent chez elle.

DELEGATIONS DU MAIRE

1/ **Démarches et actions depuis le 23 avril 2012** : Le conseil municipal prend acte des actions menées par le maire au nom de la commune depuis le 23 avril 2012

FINANCES LOCALES

1/ **Financement des Investissements 2012 : réalisation d'un emprunt de 1 000 000 €** : Dans le but de réaliser plusieurs opérations d'investissement inscrites au budget 2012, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par dix sept (17) voix pour et trois (3) abstentions, monsieur Daniel

SAMUEL, madame Béatrice BASQUIN, monsieur Bertrand VANDEWALLE et un (1) contre madame Suzanne JAUBERT (représentée par pouvoir), décide :

- de contracter un prêt de 1 000 000 € pour financer la réalisation des travaux d'investissement 2012 prévus au budget 2012, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sise 60, rue de la Vallée CS 91142 80011 AMIENS répondant aux caractéristiques suivantes :

* Durée d'amortissement : 15 ans * Taux fixe non révisable : 5,34% * Commission : 0,03% : 300 €	* périodicité : annuelle * amortissement : naturel
---	---

2/ **Ligne de Trésorerie : mise en place pour 150 000 €** : Pour faciliter la gestion de la trésorerie concernant la réalisation de diverses opérations d'investissement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par dix sept (17) voix pour et quatre (4) abstentions, monsieur Daniel SAMUEL, madame Béatrice BASQUIN, monsieur Bertrand VANDEWALLE et madame Suzanne JAUBERT (représentée par pouvoir), décide de mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant de 150.000 € auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie et Picardie:

3/ **Décision modificative n° 1 – ajustement de l'opération 9000009315 – acquisitions**

Foncières : Afin de régler divers frais notariés portant sur des opérations d'acquisitions foncières antérieures à l'euro symbolique, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'ajuster les prévisions budgétaires comme suit :

Section d'Investissement – Dépenses

IMPUTATIONS BUDGETAIRES	BP 2012- CM 21-4-2012	BP AJUSTEMENT CM 22-05-2012	D.M. N°1
<u>Opération 9000009315 – Acquisitions Foncières</u> Article 2111 – Acquisition de terrains Fonction 824– Autres opérations d'aménagement urbain	660.500.00 €	662.000.00 €	+ 1.500.00 €
<u>Opération 9000009323 – Salle Ernest Lesur</u> Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques Fonction 414– Autre équipement sportif ou de loisirs	55.000.00 €	53.500.00 €	- 1.500.00 €

4/ **Décision modificative n° 2 : ajustement de l'opération 9000093 06 – complexe sportif du Beaucamp**. Le CNDS par lettre en date du 4 mai 2012 a informé la commune qu'il ne subventionnait pas le projet de complexe sportif pour un montant de 458 450 €.Au regard de cette décision, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajuster les prévisions budgétaires comme suit :

Section d'Investissement – Recettes

IMPUTATIONS BUDGETAIRES	BP 2012- CM 21-4-2012	BP AJUSTEMENT CM 22-05-2012	D.M. N°1
<u>Opération 900009306 – Complexe sportif du Beaucamp</u> Article 1328 – Autres subventions Fonction 412– Autres opérations d'aménagement urbain	458 450 €	- 458 450 €	- 458 450 €
<u>Opérations financières</u> Article 1641 – Emprunts Fonction 01– Opérations non ventilables	0 €	+ 458 450 €	+ 458 450 €

URBANISME

1/ **Oise Habitat : cessions d'immeubles** : Dans le cadre de la poursuite de la vente du patrimoine ancien, Oise Habitat informe la mairie qu'elle a une offre d'achat pour les appartements sis 9 rue de la Mairie.

a/ de type I – rez de chaussée d'une superficie de 33 m² pour un prix de 40 000 €.

b/ de type III – rez de chaussée d'une superficie de 59,98 m² avec un jardin privatif d'une surface de 120 m² pour un prix de 92 000 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les prix de vente proposés,

2/ **SCOT du Grand Creillois** : La communauté de commune de l'agglomération creilloise a adressé en date du 19 avril 2012 le projet de SCOT du Grand Creillois afin que la commune en prenne acte. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la mise en place du SCOT du Grand Creillois.

AFFAIRES SCOLAIRES

1/ **Prise en charge des frais de fonctionnement du collège de Viarmes** : Le syndicat intercommunal d'études et de réalisations à vocations multiples de la région de Viarmes a adressé le décompte des frais de fonctionnement du collège Blaise Pascal de Viarmes pour l'année 2011/2012 pour deux jeunes Cirois. Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide, de prendre en charge les frais de scolarité pour deux enfants au collège Blaise Pascal au titre de l'année 2011/2012 pour un montant global de 212 €.

2/ **Participation financière voyage pédagogique** : Les deux classes élémentaires de l'école du Tillet souhaitent se rendre le 12 juin prochain à Chantilly dans le cadre d'une sortie pédagogique et sollicitent le versement d'une subvention de transport. Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'accorder à la coopérative scolaire de l'école primaire du Tillet une subvention d'un montant de 500,00 € (250 € x 2 classes).

VIE LOCALE

1/ **Adhésion à une fourrière pour animaux** : Par lettre en date du 20 janvier 2012 la Préfecture de l'Oise informait de la fermeture du refuge de Bury et préconisait de passer une convention avec un organisme susceptible de recevoir les animaux errants trouvés sur le territoire de la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mandater le maire afin qu'il étudie les offres de service et qu'il présente au conseil municipal le bilan de la consultation dans le but que soit passée une convention avec le service le plus intéressant pour la commune,

QUESTIONS DIVERSES

SENTE PIETONNE DU TILLET : L'enquête publique prescrite aura lieu du 1^{er} juin au 30 juin 2012 ; le commissaire enquêteur monsieur Jean-Jacques GOUPIL sera présent en mairie :
- les samedis 16 et 30 juin de 9 h 00 à 12 h 00 - le jeudi 21 juin de 15 h 00 à 18 h 00

FORMATION AUX DEFIBRILLATEURS : Monsieur le maire rappelle la prochaine formation Cardio/Défibriateur qui aura lieu à la Salle Ernest LESUR le Samedi 16 juin à 11 h 00 avec la participation d'un cardiologue le docteur SEOUD et d'un médecin généraliste le docteur SAMUEL.

Fin de la séance à 21 h 38.

Cires lès Mello, le 26 Mai 2012
Le maire,

Alain GUÉRINET